

Chers parents, Vous recevez la première circulaire de l'année. Merci de prendre bonne note de ces informations pour le bon fonctionnement de l'école.

**Equipe pédagogique et éducative**

12 classes de la petite section au CM2, **312 élèves, 213 familles.**

- 4 Classes maternelles,
- 8 Classes élémentaires : du CP au CM2 14 enseignants
- Une enseignante spécialisée. 11 personnels OGEC

*Chef d'établissement : Guillaume DESSEIN*

<b>ELEMENTAIRE</b>			
Bertrand RIOUAL	CM2	Nathalie DROUET	CE1
Annick ALBERT LINDER	CM1/CM2	Murielle BLAIN	CP
A.GASTINOIS et G. DESSEIN	CM1	Nathalie CHOPIN	CP
Corinne BARON	CE2	Marie-France TRETON	Enseignante spécialisée
Katy DURET	CE1-CE2		
<b>MATERNELLE</b>			
Marie-Pierre BOURMAUD	GS	Blandine ELAIN	PS-TPS
Pascaline FELICIER	MS-GS	Delphine FERRE	PS-MS
<b>Le personnel administratif et de service</b>			
Maryse MENARD	Secrétariat, accueil, facturation, accueil périscolaire (APS : périscolaire)		
Jean-Yves DOUILLARD	Agent travaux	Pascale CATHALA	ASEM et APS
Mélanie DUSSART	ASEM et APS	Marie-Christine DELAVALD	Restauration et APS
Liliane LEVOYER	ASEM et APS	Marie-Paule ROSE	Surveillance et APS
Isabelle MARCHAIS	ASEM	Martine GUILLET	Agent Entretien
Bruno MICHENAUD	Restauration	Karine FRIN	Restauration

**Imprimés de début d'année scolaire 2019-2020**

**A- Pour les nouvelles familles :** LES 3 DOCUMENTS sont à rendre à l'école pour le **LUNDI 9 SEPTEMBRE** dernier délai.

- « **Le règlement intérieur** » le coupon signé
- « **Autorisation de diffusion** » (droit à l'image).
- « **Charte d'Utilisation d'Internet à l'école** ».

**NB :** Ces 3 documents sont obligatoires et nécessitent l'accord des parents. Ils ne sont remplis qu'une seule fois et valent pour toute la scolarité de l'enfant.

**B- Pour tout enfant, 4 documents sont à coller dans son cahier de correspondance :**

- La ½ feuille « **Année scolaire 2019-2020 cahier de correspondance** » précisant le rôle de ce cahier (doit être présent tous les jours dans le cartable de votre enfant).
- La feuille « **Mes droits et mes devoirs d'enfant citoyen** » présentant le règlement intérieur de l'école. Il est à lire avec l'enfant et à signer.
- « **Le calendrier des vacances 2019-2020** »
- La charte du bon convive

**C- Pour les enfants du cycle II et III (primaire)**

- Autorisation de sortir seul(e) de l'école. A compléter et à redonner **dès le MARDI 3 SEPTEMBRE** pour établir rapidement les cartes de sortie.

**INFORMATIONS**

**1- Abonnements :** vous recevrez ces jours-ci par l'intermédiaire du cartable de votre enfant des propositions d'abonnement. Merci de les consulter rapidement et de les retourner à l'école (**pochette complète**).

**Rapportez sans attendre les coupons à l'enseignant de la classe.**

## **2- « Règlement intérieur de l'Ecole Sainte Famille »**

A toutes les familles, nous adressons le « **Règlement intérieur de l'Ecole Sainte Famille** ». Il est à lire attentivement bien sûr, **merci de retourner à l'école le coupon de la dernière feuille signé POUR LE LUNDI 10 septembre impérativement.**

## **3- Entrée et sortie des élèves : TRES IMPORTANT**

Pour des raisons évidentes de sécurité, nous vous demandons de respecter les règles mises en place au sein de l'école par le directeur en concertation avec toute l'équipe enseignante. **Chaque semaine un enseignant surveille et est responsable des sorties soit au portail de la Trinité, soit à la grille de Bournigal.**

➤ **De manière générale**, si vous avez des enfants en maternelle **et** en primaire, à midi et/ou le soir, vous passez d'abord chercher votre enfant dans sa classe en maternelle, vous récupérez ensuite votre enfant du primaire et vous sortez soit par Bournigal, soit par La Trinité.

➤ **Le matin** : Pour les enfants de maternelle, il est recommandé d'accompagner votre enfant jusque dans sa classe.

➤ **Le midi** : Les enfants de maternelle qui rentrent à la maison sont récupérés par un adulte dans leur classe. Les enfants de primaire qui rentrent à la maison **sont accompagnés par un enseignant** soit au portail de La Trinité, soit à la grille de Bournigal et partent seul(e)s s'ils ont une carte « *Autorisation de sortir seul(e)* » ou sont confiés à un adulte **qui attend à l'extérieur** (pour les enfants de primaire).

➤ **Le soir** :

### **SORTIE BOURNIGAL :**

POUR LES ENFANTS :

- Etape N°1 : Sortie pour les enfants qui partent dans le car **8**. Dès 16h10, ces enfants sortent de leur classe pour permettre un départ rapide des cars.

- Etape N°2 : Sortie pour les enfants qui partent accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents, assistantes maternelles, ...).

- Etape N°3 : Sortie pour les enfants qui partent seuls (piétons ou à vélo). Ils présentent à l'enseignant une carte d'autorisation de sortir seul(e).

- Etape N°4 : Sortie pour les enfants qui partent dans les cars **2 et 7**.

POUR LES PARENTS OU ADULTES :

◆ Les personnes **récupérant des enfants en maternelle seulement**, et les adultes **récupérant des enfants en maternelle et en primaire** sont sur la cour mais ils doivent attendre l'autorisation donnée par l'enseignant pour sortir (Etape 2).

◆ Les adultes **récupérant des enfants de primaire seulement** doivent rester à l'extérieur de l'école. L'enseignant autorisera leur enfant à sortir le moment venu (Etape 3).

### **SORTIE TRINITE :**

- Un enseignant se place au portail. Les enfants de primaire partent seul(e)s s'ils ont une carte « *Autorisation de sortir seul(e)* » ou sont confiés **à un adulte qui attend à l'extérieur**.

NB : Aucun enfant de primaire ne joue sur la cour maternelle. Il est avec l'enseignant qui assure la sortie.

◆ Les personnes **récupérant des enfants en maternelle seulement** peuvent sortir librement.

◆ Les adultes **récupérant des enfants de primaire seulement** doivent rester à l'extérieur de l'école.

◆ Les adultes **récupérant des enfants en maternelle et en primaire** partent après avoir récupéré leur(s) enfant(s).

**IMPORTANT : Des panneaux fixés à différents endroits de la cour et des traçages au sol indiquent précisément les lieux de rassemblement des enfants. Merci à tous de prendre les bonnes habitudes dès les premiers jours de classe.**

## **4- Vêtements oubliés**

Un grand nombre de vêtements « oubliés », que vous recherchez peut-être, sont stockés dans le couloir de l'APS (côté des grans). N'hésitez pas à demander au personnel.

**Attention** : Au 10 septembre, tous ces vêtements non-réclamés, seront remis à une association humanitaire.

## **5- Sécurité vélos**

Les élèves qui viennent en vélo doivent le garer dans la cour jardin. Ils traversent la cour en tenant leur vélo à la main.

Merçi de vérifier le bon état des bicyclettes (frein, éclairage) et de recommander à votre enfant d'être bien prudent au cours du trajet. Pensez à son signallement (**chasuble fluo recommandé**) et à sa sécurité (**casque obligatoire jusqu'à 12 ans**).

## **6- Circulaires - Informations**

Comme l'année passée, les circulaires, tracts divers remis aux enfants seront distribués **prioritairement le jeudi** par l'intermédiaire du cahier de correspondance et envoyés par mail.

Pour la bonne marche de l'école, nous vous recommandons de **prendre attentivement connaissance des informations** que nous vous adressons et de **respecter les délais de retour** des divers documents qui vous seront demandés tout au long de l'année.

## **7- IMPORTANT et URGENT : Mise en place d'un PAI**

**ATTENTION** : *Aucun enseignant ou personnel de l'école ne peut administrer un médicament à un enfant sans le document PAI.*

Les parents dont les enfants ont un traitement médical particulier doivent mettre en place un **PAI (Projet d'Accueil Individualisé)**.

◆ **Pour les PS et MS** ils doivent prendre contact avec le service de la PMI Service du Conseil Général à Gétigné (demander Mme GIRAUDEAU Tél : 02 28 21 21 00 ou 02 28 21 21 17)

◆ **De la GS au CM2** ils doivent prendre contact avec le service de Médecine Scolaire au Collège Cacault à Clisson (demander le Docteur BERTON Tél : 02 40 54 02 04)

**BONNE RENTREE A TOUS ET BONNE ANNEE SCOLAIRE 2019-2020.**

Le chef d'établissement  
Guillaume DESSEIN